

Avignon, le 15 Juiy 1810.

Monsieur P.^m Honoré Roux - Marseille

Nous avons l'avantage de vous faire part, que par suite de la dissolution de la Maison, DANSSE, BUISSON et COMP^e. nous venons d'en former une sous la Raison ci-bas; l'Extrait de notre acte de Société, est déposé au greffe du Tribunal de Commerce.

Les fonda des Gerants, et ceux qui nous sont versés par nos commanditaires de Genève et de Berne, forment un Capital qui nous permet d'aspirer à votre confiance; nous nous efforcerons de la justifier encore par notre zèle, et l'économie que nous apporterons à la gestion de vos intérêts.

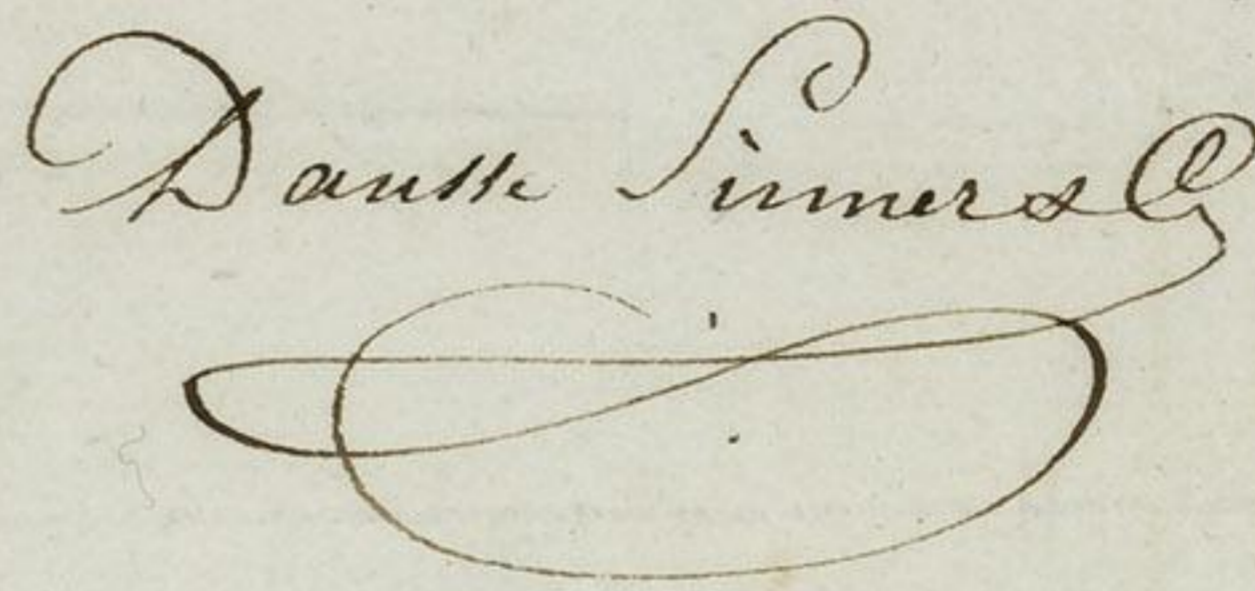
Les principales branches de notre Etablissement continuent d'être, la trituration des racines de Garance, la fabrication des Eaux-fortes, et l'achat et vente par commission des articles du Midi.

Veillez prendre note de nos Signatures, et recevez Monsieur nos très-humbles salutations.

Dansse, Sinner et C^e

SIGNATURES DES GERANTS.

N. S.^r THÉODORE DANSSE signera :



N. S.^r FRÉDÉRIC SINNER signera :

